

Le Président,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF);

arrête,

- Article 1** Sous l'autorité du Président, Monsieur Michaël Bocquet est nommé dans les fonctions de chargé de mission pour la mise en place et le suivi des modules polytechniques (MP) et des modules d'ouvertures (MO) spécifiques au modèle d'établissement expérimental (ÉPE) au sein de l'établissement.
Une lettre de mission viendra préciser les objectifs et les réalisations attendus.
- Article 2** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le portail numérique de l'Université pour l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Université et publié au recueil des actes réglementaires tenu par le Direction Générale.
- Article 3** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 31 mars 2021. La durée de la mission est d'un an sur le calendrier universitaire.
- Article 4** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 31 mars 2021

Abdelhakim Artiba
Président



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE